

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2026-002

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 18/12/2025

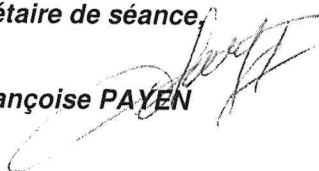
Vu l'article 17 « Fonctionnement du bureau » du règlement intérieur de la Communauté de Communes ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/12/2025 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE par 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Pierre POTRON) le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/12/2025.

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT